

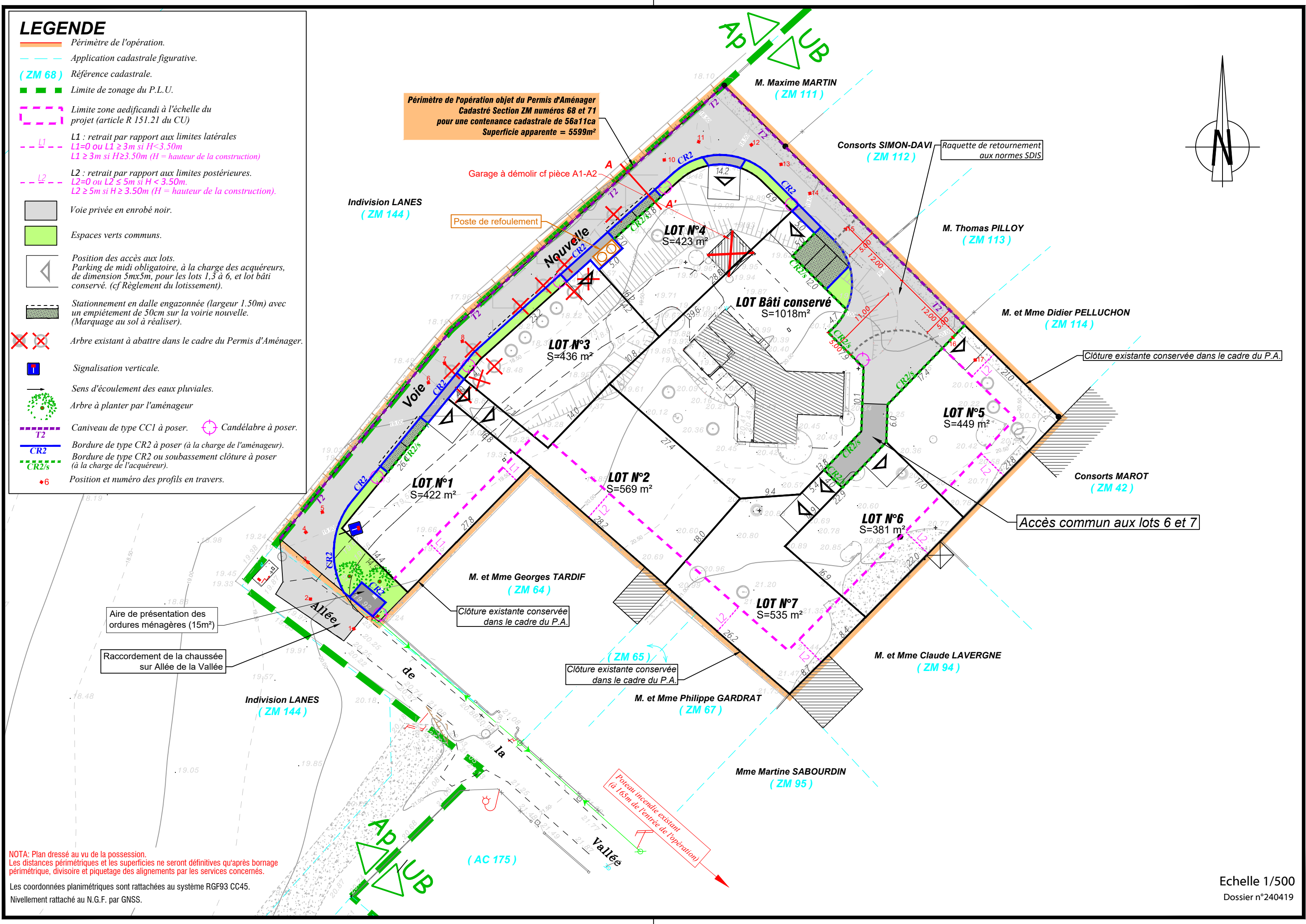
" La Vallée "

44 Allée de la Vallée
17132 MESCHERS-SUR-GIRONDE
Cadastre Section ZM numéros 68 et 71

PRO	Indice	Dess	Date	Objet de la modification	Echelle 1/500
	A	CC	05/08/2024	Première édition.	
	B	CC	28/08/2024	Dépot 2.	
	C				
	D				
					Dossier n°240419 Août 2024
					Suivi par CC/FV Responsable JMN

LEGENDE

- Périmètre de l'opération.
- Application cadastrale figurative.
- (ZM 68) Référence cadastrale.
- Limite de zonage du P.L.U.
- Limite zone aedificandi à l'échelle du projet (article R 151.21 du CU)
- L1 : retrait par rapport aux limites latérales
L1=0 ou L1 ≥ 3m si H < 3.50m
L1 ≥ 3m si H ≥ 3.50m (H = hauteur de la construction)
- L2 : retrait par rapport aux limites postérieures.
L2=0 ou L2 ≤ 5m si H < 3.50m.
L2 ≥ 5m si H ≥ 3.50m (H = hauteur de la construction).
- Voie privée en enrobé noir.
- Espaces verts communs.
- Position des accès aux lots.
Parking de midi obligatoire, à la charge des acquéreurs, de dimension 5mx5m, pour les lots 1,3 à 6, et lot bâti conservé. (cf Règlement du lotissement).
- Stationnement en dalle engazonnée (largeur 1.50m) avec un empiètement de 50cm sur la voirie nouvelle. (Marquage au sol à réaliser).
- Arbre existant à abattre dans le cadre du Permis d'Aménager.
- Signalisation verticale.
- Sens d'écoulement des eaux pluviales.
- Arbre à planter par l'aménageur
- Caniveau de type CC1 à poser. Candélabre à poser.
- Bordure de type CR2 à poser (à la charge de l'aménageur).
- Bordure de type CR2 ou soubassement clôture à poser (à la charge de l'acquéreur).
- Position et numéro des profils en travers.



NOTA: Plan dressé au vu de la possession.
Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.

Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.
Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS.